



Direction Nationale  
Scolaires

## Réunion au ministère de l'Éducation nationale 3 avril 2017

Cette réunion fait suite à la journée de signature de la convention entre le ministère de l'Éducation nationale et la FFE, le 1<sup>er</sup> février dernier. Ce jour-là, des perspectives avaient été ouvertes entre des membres de la DNS et de la DGESCO – en l'occurrence Madame Deslaurier et Monsieur Audeguy. Depuis, de nombreux échanges ont eu lieu entre Johanna Basti et Madame Deslaurier.

### Présents :

- Pour le ministère : Madame Deslaurier, adjointe à la cheffe du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives – DGESCO. Madame Deslaurier excuse l'absence de son collègue, Monsieur Audeguy.
- Pour la FFE : Johanna Basti, directrice nationale des Scolaires ; Marc Gatine, membre de la DNS ; Boris Raguet, professeur des écoles maître formateur

Boris Raguet souhaiterait projeter un document PowerPoint afin de présenter plus efficacement le dispositif de formation mis en place dans le département des Ardennes. Madame Deslaurier obtient l'utilisation de la salle Jules Ferry qui est équipée pour cela.

Pendant l'installation, Johanna Basti rappelle les prochaines étapes des travaux entre la FFE et les grandes fédérations sportives scolaires : une réunion avec la présidente de l'USEP est prévue en mai, le partenariat entre la FFE et l'UNSS sera consolidé prochainement, il est prévu qu'une commission mixte FFE/FFSU soit créée.

### Ordre du jour :

1. Présentation du dispositif « Pratiques pédagogiques du jeu d'échecs au cycle 3 »
2. Éduscol, la diffusion de l'information.
3. L'école sur l'échiquier (ESL).
4. Agrément des Échecs par le ministère de l'Éducation nationale.

### **1. Pratiques pédagogiques du jeu d'échecs au cycle 3 »**

Boris Raguet expose le résumé des formations menées en 2016/2017 dans le département des Ardennes, à savoir :

- le dispositif 16D0080035 inscrit au plan de formation continue des enseignants des Ardennes en 2016/2017 (formation de trois jours pendant le temps de travail des enseignants)
- UE libre de 20 heures pour les étudiants inscrits en Master 1 ouvrant sur le métier de professeur des écoles

Plus précisément, il a été question d'aider les enseignants à alimenter leurs progressions en mathématiques via des situations d'apprentissages ludiques qui utilisent le jeu d'échecs pour construire des compétences en résolution de problèmes ouverts, en géométrie et en programmation (utilisation du logiciel Scratch) nouveauté des nouveaux programmes.

Apprendre à jouer aux Échecs ne suffit pas, les enseignants doivent passer d'une pratique sociale du jeu d'échecs (celle des clubs) à une pratique pédagogique et progressive du jeu d'échecs qui répondent aux besoins des enseignants dans leur pratique de classe quotidienne (transposition didactique du jeu d'échecs).

L'objectif de formation a été également de développer une pratique du jeu d'échecs qui permet également de transférer les compétences échiquéennes et mathématiques.

La progression suivie est double :

- En mathématiques : construire des compétences mathématiques par le jeu, tout en apprenant le déplacement des pièces.
- En EPS : Permettre aux élèves de construire des compétences d'analyse tout en développant les langages mathématiques en partant de situations de jeu simplifiées (parties de pions alimentées progressivement par les pièces vues dans les situations mathématiques).

Plusieurs situations sont exposées. Voici le lien qui permet d'accéder aux exemples présentés :

<http://www.sendbox.fr/7773ffd23bf60602/Présentation.pdf>

Cette approche suit les axes du nouveau socle commun :

- Des langages pour penser et communiquer.
- Des méthodes et des outils pour apprendre.
- Une formation de la personne et du citoyen.
- Les systèmes naturels et les systèmes technologiques.
- La représentation du monde et l'activité humaine.

Madame Deslaurier est intéressée par cette présentation qui vient en soutien des enseignants, par le point de départ autour des compétences mathématiques et le lien avec la programmation. Elle contactera ses collègues qui étudieront s'il est possible de mettre en ligne ce document sur le portail : « Ressources mathématiques ».

Madame Deslaurier insiste sur l'importance de pouvoir jouer. Il ne faut pas apporter uniquement des touches d'apprentissage : au bout d'un moment, il faut jouer vraiment, « il faut y aller », c'est indispensable. Il est ainsi important que le cycle EPS mette les élèves en situations de jeu dès le début.

Madame Deslaurier pense qu'il doit être possible et très intéressant de mettre ces documents à la disposition des enseignants sur Canopé et sur Éduscol.

## 2. Éduscol, la diffusion de l'information

Il s'agit de mettre à jour la page d'Éduscol consacrée aux Échecs, qui n'avait pas été modifiée depuis longtemps. Quelques modifications récentes viennent d'y être apportées à la suite d'échanges entre Johanna Basti et Madame Deslaurier.

Actuellement, elle se présente ainsi :

<http://eduscol.education.fr/cid59084/introduction-du-jeu-d-echecs-a-l-ecole.html>

Des mises à jour sont proposées. Madame Deslaurier modifiera la page en conséquence. Il faudrait ajouter davantage de ressources et d'informations, une bibliographie, en prenant bien garde de trier ce qui relève de cette page et de ce qui relève d'autres moyens d'informations. Madame Deslaurier suggère d'envoyer certaines informations sur le portail consacré aux mathématiques. La commission décidera.

Une mise à jour est également nécessaire afin de pointer de réelles ressources pédagogiques. Certaines présentes sous ce nom ne le sont pas et peuvent freiner certains enseignants dans leurs recherches de documents pédagogiques utilisables en classe.

Les inspecteurs ne sont pas suffisamment informés de ce qui concerne les Échecs. Effectivement, le ministère envoie les informations vers les recteurs, mais pas vers les responsables des services académiques.

Les référents USEP de chaque département pourraient relayer les informations.

Il n'est pas possible d'organiser une intervention en faveur des Échecs lors de la réunion des recteurs. Par contre, il est possible d'avoir des « fiches recteurs ».

Peu de temps après la signature de la convention entre le MEN et la FFE, le 1<sup>er</sup> février, Madame Deslaurier avait passé l'information sur le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale. Elle avait aussi adressé un message aux délégués et aux correspondants académiques aux sciences et à la technologie, en les informant du renouvellement de la convention, en joignant ladite convention, en les invitant à aller sur la page Éduscol consacrée aux Échecs, en les invitant à diffuser largement ces informations et en ajoutant :

*« Le jeu d'échecs, jeu de l'esprit à jouer avec un partenaire, apporte un complément pertinent aux activités éducatives proposées dans les écoles et les établissements scolaires. Il mobilise logique, stratégie, rigueur et*

*capacité d'abstraction tout en facilitant l'apprentissage de la citoyenneté par le respect des règles et d'autrui. »*

Il est aussi évoqué la difficulté de se déplacer lors des championnats scolaires : autorisation d'absence nécessaire pour les enseignants, problème de responsabilité et d'assurance pour les enseignants et les familles, etc. Madame Deslaurier en parlera à ses collègues ; elle conseille de se rapprocher d'ores et déjà de l'USEP.

### **3. L'école sur l'échiquier (ESL)**

Est-il possible d'ancrer cette opération de la FFE dans les services de l'Éducation nationale ?  
Madame Deslaurier en parle à son collègue Monsieur Audeguy qui mettra le document en ligne.

### **4. Agrément des Échecs par le MEN**

Les Échecs ont été agréés par le MEN en 1952. Depuis, cet agrément n'a pas été renouvelé...

Madame Deslaurier pense que cet agrément n'apportera rien de plus que la convention qui vient d'être signée le 1<sup>er</sup> février.

Par contre, une demande de subvention est possible – trop tard pour cette année. En 2018, il faudra faire une simple demande au ministre qui demandera par la suite de lui envoyer les documents nécessaires.